

ARCHITECTURE - CULTURE - CONCOURS

Lancement des Trophées de l'économie circulaire 2022

Le CNOA est partenaire de la 2ème édition de ce concours international, qui récompense des projets de construction ou de rénovation ayant mis en œuvre des pratiques de réemploi et d'écoconception.



Construction21 a lancé lundi 7 février 2022 la deuxième édition des Trophées de l'économie circulaire. Ce concours international récompense des projets de construction ou de rénovation situés en France, Belgique, Suisse, Luxembourg ou au Canada ayant mis en œuvre des pratiques de réemploi et d'écoconception.

Le concours est ouvert à tous types de bâtiments (publics ou privés, résidentiel, tertiaire, commercial, industriel, culturel, de santé...), de projets d'aménagement de l'espace public, d'infrastructures.

Les critères d'évaluation porteront sur les composantes de l'économie circulaire en termes d'allongement de la durée de vie des matériaux (déconstruction sélective, réemploi/réutilisation), d'écoconception des bâtiments (démontabilité, réemployabilité, recyclabilité) et de bilan environnemental (impact eau, déchet, CO2 évités).

La reproductibilité et le caractère innovant seront également pris en compte par le Jury.

Dates à retenir :

- 7 février – 13 mai 2022 : période de candidature
- 13 mai 2022 : clôture des candidatures
- Juin 2022 : délibérations du jury et choix des lauréats
- Automne 2022 : cérémonie de remise des prix

Le Conseil national est partenaire des Trophées de l'économie circulaire.

>> Voir le site du concours

PUBLIÉ LE 15.02.2022 - MODIFIÉ LE 16.02.2022

0 COMMENTAIRE

DONNEZ VOTRE AVIS

(© photo : architecte / source : construction21.org)

La Capoeira, transformation d'un ancien restaurant en logement, à Pau - Raphael Fourquemin Architecte

ACTUALITÉS

VOIR PLUS 



— ARCHITECTURE - CULTURE - CONCOURS

Lancement du concours de la Grande Muraille Verte

PUBLIÉ LE 26.04.2022 - MODIFIÉ LE 26.04.2022



— JURIDIQUE

Un architecte peut élaborer le projet de plan pluriannuel de travaux des copropriétés

PUBLIÉ LE 26.04.2022 - MODIFIÉ LE 27.04.2022



— JURIDIQUE

Construction nouvelle ou travaux sur existants : quelle autorisation d'urbanisme solliciter ?

PUBLIÉ LE 26.04.2022 - MODIFIÉ LE 27.04.2022



— ARCHITECTURE - CULTURE - CONCOURS

L'Unsa lance la 21ème édition du Prix d'Architecture du Projet Citoyen

PUBLIÉ LE 26.04.2022 - MODIFIÉ LE 27.04.2022



Assises nationales du logement et de la mixité urbaine le 2 juin 2022

PUBLIÉ LE 25.04.2022 - MODIFIÉ LE 27.04.2022

Suivez-nous sur :

Newsletter recevez les informations de l'Ordre

S'inscrire